

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 15 MAI 2013

VOLUME 95

CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me ÉRIKA PORTER,
Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me PAUL ROY pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des
ingénieurs du Québec
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada
Me ÉRIC MEUNIER pour Corporation Sun Média, Groupe
TVA et Québécor Média
Me MARK BANTEY pour Le Devoir, Média
Transcontinental, Gesca, The Globe and Mail, Global
Television, CTV, La Presse canadienne et The
Gazette
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du
Québec
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du
Québec
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la
construction du Québec
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me MARCO LABRIE pour le Barreau du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
PRÉLIMINAIRES	7
REPRÉSENTATIONS PAR Me PAUL ROY	10
REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE GAGNON	12
REPRÉSENTATIONS PAR Me MARK BANTEY	13
REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC MEUNIER	13
DÉCISION	13
JEAN ROBERGE	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	20

LISTE DES PIÈCES

PAGE

[REDACTED]	[REDACTED]	
	[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]	[REDACTED]	
	[REDACTED]	
	[REDACTED]	
	[REDACTED]	[REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

11 Q. **[1]** Alors bonjour, Monsieur Roberge. Je vais
12 commencer d'abord par faire un bref survol de votre
13 historique personnel et académique. Peut-être nous
14 dire quelle est la nature des diplômes que vous
15 détenez actuellement.

16 R. Un diplôme d'études collégiales en génie civil du
17 Collège Ahuntsic en mil neuf cent soixante-dix-neuf
18 (1979).

19 Q. **[2]** Et après l'obtention de ce diplôme-là, pouvez-
20 vous nous dire quel a été votre parcours
21 professionnel?

22 R. Entré à l'emploi, dès soixante-dix-neuf (79), pour
23 une firme de génie-conseil qui était en démarrage,
24 qui s'appelait à l'époque Plante & Associés. De
25 soixante-dix-neuf (79) à environ deux mille trois

1 (2003), la firme a porté ce nom-là et a changé de
2 nom pour devenir Équation Groupe Conseil.

3 Au fil des années, je suis entré comme
4 technicien en génie civil. Par la suite, avec
5 l'expérience, et les projets, et l'ampleur, la
6 progression de l'entreprise, de la firme, j'ai
7 assumé le poste de chargé de projet. Donc, il y
8 avait comme deux volets principaux à la firme. Il y
9 avait beaucoup d'expertises techniques pour les
10 firmes... les groupes d'assureurs, les firmes
11 d'avocats, et aussi les bureaux d'ajusteurs, qui
12 étaient des expertises après-sinistre dans le
13 domaine industriel, commercial et institutionnel,
14 et il y avait un petit volet de génie-conseil pur
15 de construction, autant bâtiments
16 qu'infrastructures municipales. C'était le volet
17 dont je m'occupais.

18 Q. [3] O.K. Alors peut-être, justement, pour remonter
19 à soixante dix neuf (79), chez Plante & Associés,
20 le type de travail, est-ce que vous avez participé,
21 êtes-vous devenu un associé dans cette firme-là?

22 R. À l'époque de Plante & Associés, oui, j'ai été
23 associé pendant deux ans autour des années, au
24 meilleur de ma mémoire, autour des années quatre-
25 vingt-quinze (95), quatre-vingt-dix-sept (97).

1 Associé minoritaire à la hauteur d'environ dix pour
2 cent (10 %) des actions.

3 Q. **[4]** On va peut-être tirer ça au clair
4 immédiatement. Vous nous avez décrit, vous êtes
5 technicien en génie civil.

6 R. Oui.

7 Q. **[5]** Je comprends que même plus tard, vous allez
8 devenir président d'une firme de génie-conseil?

9 R. Définitivement.

10 Q. **[6]** Est-ce qu'il y a une incompatibilité dans la
11 Loi sur les ingénieurs qui empêche un technicien en
12 génie civil de travailler au sein d'une firme de
13 génie-conseil?

14 R. Non. Parce que c'est... Les actes des ingénieurs
15 sont propres à eux, ils sont régis par l'Ordre des
16 ingénieurs-conseils, tandis que la firme, c'est
17 plus, c'est sous la forme d'une entreprise.

18 Q. **[7]** O.K.

19 R. Et ça avait été validé à l'époque, puis il n'y
20 avait aucun problème.

21 Q. **[8]** O.K. Alors, vous avez participé à
22 l'actionnariat, et par la suite, même à la
23 direction...

24 R. Oui.

25 Q. **[9]** ... d'une entreprise de génie-conseil. O.K.

1 Alors, on va prendre cette... On va faire la
2 progression, c'est ça, chez Plante. Vous nous dites
3 que pendant un certain temps vous avez été, même,
4 un actionnaire, vous placez ça autour de quatre-
5 vingt-quinze (95), quatre-vingt-dix-sept (97)?

6 R. Exactement.

7 Q. **[10]** Et qu'est-ce qui a fait que vous avez cessé
8 d'être un actionnaire à ce moment-là?

9 R. À l'époque il y avait quatre autres actionnaires,
10 dont deux qui étaient les fondateurs, et on était à
11 revoir la structure et les orientations futures de
12 la firme et voir comment ça se déroulerait. Il y
13 avait une différence d'âge importante entre les
14 actionnaires et moi-même et à ce moment-là, il y
15 avait été comme un refus de vouloir examiner cette
16 possibilité-là. Donc, j'avais décidé de me retirer.
17 Par contre, j'aimais bien le travail que je faisais
18 on a négocié une entente qui me satisfaisait sans
19 avoir à poursuivre comme actionnaire de
20 l'entreprise.

21 Q. **[11]** O.K. On fait progresser cette entreprise-là et
22 est-ce qu'il y a un changement dans l'actionnariat
23 par la suite?

24 R. Le principal changement est survenu autour des
25 années deux mille (2000) où je suis redevenu

1 actionnaire avec le fondateur à des conditions. Ça
2 n'a pas fonctionné très longtemps, je pense qu'il
3 n'avait pas très bien compris les conditions puis
4 l'intérêt que je souhaitais apporter à
5 l'entreprise.

6 À ce moment-là, j'ai commencé à chercher
7 d'autres actionnaires, ce qui fut fait. En deux
8 mille trois (2003) ou autour on a, bien que c'était
9 la même entreprise, celle-ci a changé de nom,
10 Équation Groupe Conseil, il faut comprendre que
11 dans la loi il fait en sorte que le nom de la firme
12 qui était Plante & Associés dont le principal,
13 l'ingénieur principal n'est plus à l'emploi de la
14 firme ne peut plus porter ce nom-là comme étant une
15 firme de génie-conseil.

16 Q. **[12]** Alors, monsieur Plante ayant quitté vous
17 deviez changer le nom de l'entreprise.

18 R. Définitivement, il y avait une question aussi
19 d'avoir moins, il y avait une volonté aussi pour
20 les autres actionnaires que ce soit moins
21 personnalisé.

22 Q. **[13]** O.K. Alors, d'où la création, le nom exact de
23 la firme c'est?

24 R. Équation Groupe Conseil.

25 Q. **[14]** O.K. Et si on regarde le cahier des pièces,

1 Madame Blanchette, je vais vous demander de nous
2 donner à l'écran l'onglet numéro 1 du cahier des
3 pièces. Peut-être nous amener, alors, vous voyez
4 ici c'est le Registre des entreprises du Québec sur
5 la firme Équation Groupe Conseil, le Registre
6 évidemment les renseignements sont du vingt-quatre
7 (24) avril deux mille treize (2013). Et si on va à
8 la troisième page du document, on y voit, à ce
9 moment-là, la liste des administrateurs, Jean
10 Roberge, secrétaire et ensuite Jean Roberge,
11 président, ça c'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. **[15]** O.K. Et à la page suivante, madame Blanchette,
14 complètement en bas. On retrouve les différentes
15 transformations de cette société-là. On y voit,
16 peut-être, Madame Blanchette, même la page suivante
17 parce que c'est à rebours, on va voir, voilà,
18 Plante & Associés Experts Conseils inc., date
19 d'entrée en vigueur vingt-sept (27) avril mille
20 neuf cent soixante-dix-neuf (1979). Est-ce que
21 c'est effectivement le nom de la société qu'on
22 appelait tantôt Plante & Associés?

23 R. Oui, définitivement.

24 Q. **[16]** Pour lesquels vous avez travaillé de soixante-
25 dix-neuf (79). Et on voit la première modification

1 le trois (3) novembre deux mille trois (2003),
2 Équation Groupe Conseil?

3 R. Oui.

4 Q. **[17]** À ce moment-là, monsieur Plante n'y est plus?

5 R. Je crois qu'à ce moment-là, il a déjà quitté
6 effectivement.

7 Q. **[18]** O.K. Et regardez, on va voir des changements
8 rapides, on va juste l'établir, du trois (3)
9 novembre deux mille trois (2003) puis on voit une
10 autre modification, date de fin d'utilisation, le
11 premier (1er) décembre. On voit Plante & Associés
12 Experts Conseils inc., version antérieure du nom
13 dans une autre langue du premier (1er) décembre
14 deux mille trois (2003) jusqu'au treize (13) août
15 deux mille quatre (2004) et par la suite on revoit
16 Équation Groupe Conseil, treize (13) août deux
17 mille quatre (2004) jusqu'à deux mille cinq (2005).
18 Pouvez-vous nous résumer brièvement ce qui s'est
19 passé au sein de l'entreprise?

20 R. Ça a été probablement suite à la fusion, écoutez,
21 c'est le fiscaliste qui avait été embauché à
22 l'époque qui nous avait probablement, compte tenu
23 qu'on avait des mandats qui étaient déjà démarrés
24 sous Plante & Associés que c'était plus simple de
25 les maintenir jusqu'à temps qu'on puisse avoir tous

1 les nouveaux mandats sous Équation Groupe Conseil.
2 Donc, c'est pour ça qu'Équation Groupe Conseil
3 apparaît comme étant la seule entité en deux mille
4 quatre (2004), mais en deux mille trois (2003) déjà
5 elle avait commencé à souscrire à des mandats sous
6 Équation Groupe Conseil bien qu'elle terminait les
7 contrats, les mandats de Plante & Associés.

8 Q. **[19]** Et si en deux mille trois (2003) au mois de
9 novembre dans Équation Groupe Conseil, comment est
10 constitué l'actionnariat?

11 R. À ce moment-là, il y a cinq associés, dont quatre
12 ingénieurs et moi-même.

13 Q. **[20]** O.K. Et c'est vous qui portez le titre de
14 président, à ce moment-là?

15 R. Oui.

16 Q. **[21]** O.K. Alors, on voit déjà l'existence
17 d'Équation Groupe Conseil en deux mille trois
18 (2003). Est-ce que, aussi bien sous le... tiens,
19 sous le nom de Plante, est-ce que Plante & Associés
20 à votre connaissance a fait du travail pour la
21 municipalité de Ville de Laval?

22 R. Définitivement. On a commencé à faire des mandats
23 pour la Ville de Laval probablement autour des
24 années, je vous dirais, quatre-vingt-trois (83),
25 quatre-vingt-deux (82), quatre-vingt-trois (83),

1 après l'arrivée, je pense que les élections étaient
2 en quatre-vingt-deux (82), après l'arrivée de
3 Claude Ulysse Lefebvre comme maire à Laval.

4 Q. **[22]** O.K. On ne l'a juste pas établi, parce que
5 tantôt on a caviardé des renseignements nominatifs,
6 mais Équation Groupe Conseil, Plante & Associés ça
7 a son siège social à Laval?

8 R. À ce moment-là, oui, au départ c'était à Ville
9 d'Anjou, mais à ce moment-là, oui, il était à
10 Laval.

11 Q. **[23]** O.K. Alors, il y a déjà des premiers contrats
12 vous me dites chez Plante & Associés avec Ville de
13 Laval à partir des années quatre-vingts (80)?

14 R. Quatre-vingt-deux (82), quatre-vingt-trois (83),
15 oui.

16 Q. **[24]** O.K. Est-ce que c'était des gros mandats, est-
17 ce que ça occupait une partie importante du cahier
18 de travail de Plante?

19 R. Pas du tout, c'était de petits mandats, à l'époque
20 c'était des mandats je vous dirais, en termes, si
21 on les chiffre en termes d'honoraires plutôt qu'en
22 termes de valeur de construction, c'était
23 probablement des mandats qui se situaient entre dix
24 et trente mille dollars (10 000-30 000 \$)
25 d'honoraires au total.

1 C'était un pourcentage, en termes de génie,
2 c'était un faible pourcentage et encore plus faible
3 sur l'enveloppe totale de l'entreprise. Comme j'ai
4 mentionné à cette époque-là c'était beaucoup de
5 l'expertise technique pour principalement les
6 assureurs.

7 Q. [25] O.K. Alors, ça ça a continué sous l'époque de
8 Plante & Associés. Quand on arrive en deux mille
9 trois (2003) avec le nom Équation Groupe Conseil,
10 monsieur Plante n'y est plus, est-ce qu'à ce
11 moment-là Équation Groupe Conseil va obtenir des
12 mandats de l'administration de Ville de Laval?

13 R. Elle a déjà certains mandats. Principalement des
14 mandats qui sont, qu'on qualifie à cette époque-là,
15 c'est-à-dire avant, je vais faire une nuance, avant
16 deux mille deux (2002), tous les mandats étaient
17 confiés directement de gré à gré sans égard de
18 l'ampleur des mandats.

19 À partir de deux mille deux (2002), c'est
20 différent avec l'arrivée de la Loi 106, et où là il
21 y a comme quatre catégories de mandats d'honoraires
22 professionnels. Mais avant deux mille deux (2002),
23 on a, oui, encore quelques mandats qui sont de
24 faible envergure aussi.

25 Q. [26] O.K. Ville de Laval, peut-être, tiens, sous

1 la période Équation Groupe Conseil, le pourcentage
2 du chiffre d'affaires d'Équation Groupe Conseil
3 provenant de Ville de Laval, êtes-vous capable de
4 nous donner une idée de ce qu'il en est?

5 R. J'aurais tendance à vous dire entre quinze (15) et
6 vingt pour cent (20 %).

7 Q. **[27]** O.K. Ce n'était pas une partie importante de
8 votre... c'est quinze (15) à vingt pour cent
9 (20 %), c'est un client important mais ce n'est pas
10 votre client...

11 R. Tous les clients étaient importants.

12 Q. **[28]** Tous les clients étaient importants. Quand on
13 va voir les autres clients, est-ce que vous aviez
14 des clients corporatifs plus importants chez
15 Équation Groupe Conseil?

16 R. Définitivement. Vers la fin surtout, avant que je
17 quitte, en deux mille sept (2007), mais vers la fin
18 on avait quand même deux clients majeurs
19 corporatifs, qui étaient les épiciers Métro et
20 aussi la bannière Tim Hortons.

21 Q. **[29]** Et ça c'était des clients qui occupaient
22 beaucoup d'espace, beaucoup de temps chez Équation?

23 R. Ces deux clients là ça devait représenter tout près
24 de quarante (40) à cinquante pour cent (50 %).

25 Q. **[30]** O.K. Vous avez été sous le nom d'Équation de

1 deux mille trois (2003), vous dites votre départ de
2 chez Équation en deux mille sept (2007). Combien
3 d'employés à ce moment là?

4 R. Ça variait, je vous dirais, entre vingt (20) et
5 vingt-cinq (25).

6 Q. **[31]** Est-ce qu'on est capable d'associer les
7 différents mandats obtenus de Ville de Laval, dans
8 cette vieille période là, et là je vais remonter
9 aussi bien chez Plante que chez Équation Groupe
10 Conseil, avec... en relation avec des contacts à
11 Ville de Laval?

12 R. Tout ce qui était avant ma présidence, Plante et
13 associés, à la fin, et après ça Équation Groupe
14 Conseil, comme j'ai mentionné, j'agissais
15 principalement à titre de chargé de projet. Donc,
16 je ne m'occupais que de la réalisation des mandats,
17 ce n'était pas moi qui étais responsable du
18 développement de l'entreprise.

19 Q. **[32]** Qui faisait le développement des affaires?

20 R. Étienne Plante.

21 Q. **[33]** O.K. Est-ce qu'il y a des ingénieurs qui sont
22 passés chez Plante qui sont par la suite... qui
23 sont allés à l'Hôtel de Ville?

24 R. Définitivement. Notre arrivée... qui sont allés...
25 oui, à l'Hôtel de Ville. Notre arrivée sur le

1 marché, si je peux dire ainsi, la Ville de Laval
2 s'est produite par un fait tout à fait par hasard.
3 À un moment donné la firme cherchait un ingénieur
4 en électricité et, bon, après des entrevues, celui
5 qui est retenu est un monsieur Guy Ricard qui,
6 quelques mois après, est devenu conseiller à la
7 municipalité de Laval. Et c'est là que ça a
8 commencé l'introduction de Plante et associés, à ce
9 moment là, avec Ville de Laval. Mais ça s'est fait
10 très, très, très lentement.

11 Q. **[34]** Très lentement. Et on n'oublie pas, tout à
12 l'heure vous nous avez donné la date de deux mille
13 deux (2002), l'entrée en vigueur de la Loi 106.

14 R. Oui.

15 Q. **[35]** On va peut-être toujours faire la différence,
16 là, avant deux mille deux (2002) et après deux
17 mille deux (2002), vous ferez la part des choses.
18 Mais avant deux mille deux (2002) il n'y a pas
19 d'appel d'offres, il n'y a pas de... tout
20 fonctionne de gré à gré?

21 R. Tous les mandats, quelque soit leur ampleur,
22 quelque soit leur nature sont donnés de gré à gré.
23 En ingénierie, ils sont tous donnés, à quelques
24 exceptions près, je dirais, quatre-vingt-quinze
25 pour cent (95 %) sont donnés en fonction d'un

1 barème qui est reconnu dans l'industrie, qui est le
2 barème de l'AICQ.

3 Q. **[36]** On va en traiter maintenant. Qu'est-ce que
4 l'AICQ?

5 R. AICQ c'est l'Association des ingénieurs-conseils du
6 Québec. C'est un barème qui définit, de façon
7 exhaustive, les services à rendre, qui détermine
8 des catégories de projets. Qui détermine aussi, en
9 fonction de l'ampleur des projets, des pourcentages
10 à appliquer pour le paiement des honoraires. Et ce
11 pourcentage-là se répartit, de façon grossière,
12 cinquante-cinq pour cent (50 %) pour la préparation
13 des plans et devis et quarante-cinq pour cent
14 (45 %) pour la surveillance des ouvrages.

15 Q. **[37]** Et est-ce qu'on comprend que ce barème-là, de
16 l'AICQ, est largement diffusé et utilisé partout au
17 Québec?

18 R. Définitivement. À ma connaissance, plusieurs
19 municipalités utilisaient ce barème-là.

20 Q. **[38]** O.K. Spécifiquement Ville de Laval, est-ce
21 qu'il y a des particularités... quand on applique
22 le barème de l'AICQ, est-ce qu'il y avait des
23 particularités qu'on appliquait à Ville de Laval, à
24 travers cette période-là en général?

25 R. Vers la fin, une des particularités a été le

1 calcul, la base de calcul de ces... l'établissement
2 des pourcentages était fait par le barème mais
3 l'application du pourcentage, en fonction du coût
4 des travaux, était fait sur la base de la moyenne
5 des soumissions. Autrement dit, s'il y avait dix
6 (10) soumissionnaires, on excluait le plus bas et
7 le plus haut, on faisait la moyenne et le barème...
8 le pourcentage d'honoraires était appliqué sur
9 cette moyenne-là.

10 Q. **[39]** O.K.

11 R. Contrairement à une époque antérieure où le
12 pourcentage était appliqué sur le coût réel du plus
13 bas soumissionnaire des travaux qui étaient
14 exécutés.

15 Q. **[40]** Le fait d'y aller sur la moyenne des
16 soumissionnaires, en retirant le plus haut et le
17 plus bas soumissionnaires, est-ce que ça fait
18 monter vers le haut le coût, le coût moyen et...

19 R. Définitivement.

20 Q. **[41]** ... et l'estimé des...

21 R. Pas l'estimé, mais ça augmentait, c'est sûr, le
22 montant des honoraires professionnels.

23 Q. **[42]** Alors, on retient aussi que vous nous dites
24 que dans le barème de l'AICQ, d'une façon générale,
25 on établit la conception des plans et devis, c'est

1 environ cinquante-cinq pour cent (55 %) des coûts
2 et, la surveillance des travaux, quarante-cinq pour
3 cent (45 %) des coûts?

4 R. Exactement.

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1

2

3

4

5

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE

6

BERGERON, sténographes officiels, certifions sous

7

notre serment d'office que les pages ci-dessus sont

8

et contiennent la transcription fidèle et exacte de

9

l'enregistrement numérique, le tout hors de notre

10

contrôle et au meilleur de la qualité dudit

11

enregistrement.

12

13

Le tout conformément à la loi.

14

Et nous avons signé,

15

16

17

CLAUDE MORIN

18

Sténographe officiel

19

20

21

22

DANIELLE BERGERON

23

Sténographe officielle